

Compte rendu de la séance du mercredi 29 juillet 2020

Convocation du 23 juillet 2020

Ordre du jour:

- 1-Budgets 2020 : Commune, Eau et Assainissement, Réseau de Chaleur
- 2-Convention avec la ligue de l'enseignement Fédération des Œuvres Laïques 81
- 3-Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population
- 4-Questions diverses

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera à la salle polyvalente le battut 81260 Anglès et que 10 personnes maximum dans le public pourront assister à la séance.

Présents : Alain BARTHES, Georges MEROU, Pascal MORY, Christophe BASTIE, Agnès SICARD, Pierre MOURET, Robert PASSEPORT, Jérôme JOUGLA, Christiane LAFFAILLE, Richard MARTINS, Frédéric MOURALIS, Valérie SIRVEN, André JULIEN, William AMOURETTE

Absents avec procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de la séance : Madame Agnès SICARD

BUDGET COMMUNE 2020 (DE 2020 040)

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document ci-dessous.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement :	799 712.00 €
En section d'investissement :	221 349.22 €

BUDGET COMMUNE 2020

Section Fonctionnement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	324 585 €
012	Charges de personnel	291 704 €
014	Atténuation de produits	39 756 €
65	Autres charges de gestion courante	95 642 €
66	Charges financières	26 800 €
67	Charges exceptionnelles	3 831 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	6 590 €
022	Dépenses imprévues	10 804 €
TOTAL		799 712 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	10 362 €
70	Produits services, ventes diverses	87 689 €
73	Impôts et taxes	342 023 €
74	Dotations et participations	247 677 €
75	Autres produits de gestion courante	37 759 €
76	Produits financiers	15 458 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €
77	Autres produits exceptionnels	9 400 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 344 €
TOTAL		799 712 €

Section Investissement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts, Remboursement caution	64 380 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	116 924 €
20,21,23	Programmes d'investissements	9 672,22 €
20	Dépenses imprévues	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €
001	Solde d'exécution négatif reporté	30 373 €
TOTAL		221 349,22 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	8 517 €
13	Restes à réaliser sur programmes	74 553,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 013 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	72 742 €
27	Autres immobilisations financières	43 934 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €
021	Virement de la section fonctionnement	6 590 €
TOTAL		221 349,22 €

Détail des programmes d'investissement 2020 :

-Signalisation : Programme 321 : Achat de divers panneaux, signalétique suite à l'adressage (plaques et panneaux de rues)

L'arrivée de la fibre sur la commune nécessite qu'un plan d'adressage soit réalisé. Le montant de la prestation sera pris totalement en charge par l'intercommunalité mais toute la signalétique est à la charge de la commune.

Dépenses : 8 872€

Recettes : Fonds de concours CCMLMHL : 2 083 €

Le fonds de concours est une subvention versée par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

-Voirie : Programme 373 : Réfection de la voirie sur le bourg

Dépenses : Restes à réaliser : 7000 €

Les restes à réaliser correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.

- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

Recettes : total : 9 350 €

Restes à réaliser : Fonds de concours CCMLMHL : 2 916 €

Etat : 6 434 € subvention obtenue suite aux intempéries des 14 et 15 octobre 2018.

- Garage automobile : Programme 374 : Réhabilitation de l'ancien marché couvert en garage automobile

Dépenses : Restes à réaliser : 61 116 €

Recettes : total 34 380 €

Restes à réaliser : Dotation Etat (DETR) : 15 868€

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est une subvention versée par l'état. Une commission d'élus est chargée de fixer les catégories d'opérations éligibles et les taux minima et maxima des subventions attribuées aux collectivités territoriales.

Restes à réaliser : Fonds de concours CCMLMHL : 18 512 €

- Enfouissement réseaux Télécommunications : Programme 375 : Enfouissement des réseaux lotissement le Salvan

Dépenses : Restes à réaliser : 22 600 €

Recettes : Restes à réaliser : Fonds de concours CCMLMHL : 8 589 €

- Eglise d'Anglès : Programme 377 : Réfection des peintures de l'église

Dépenses : Restes à réaliser : 25 708 €

Recettes : total : 18 106 €

Restes à réaliser : Fonds de concours CCMLMHL : 10 562 €

Restes à réaliser : Fonds de Développement Territorial : 7 544 €

Le Fonds de Développement Territorial est une subvention versée par le Département du Tarn.

Recettes : Restes à réaliser : Subvention Paroisse d'Anglès : 10 562 €

L'association diocésaine d'Albi-Paroisse Saint-Joseph s'est engagée par convention signée avec la mairie à participer à hauteur de 1/3 des travaux de réfection.

- Acquisition Terrain : Programme 378 : acquisition terrain pour régularisation impasse et projet acquisition terrain soit 1 300 €

Dépenses : Restes à réaliser : 500 € :

Dépenses : 800 €

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Monsieur MOURALIS demande des informations complémentaires sur le chapitre 011 : charges à caractère général et plus précisément sur l'article budgétaire 6226 honoraires. Il précise que sur le détail des honoraires qui lui a été transmis pour un total de 11 000 €, il y est fait mention de règlement pour des patus.

Monsieur le Maire précise que les habitants de Pieffarat et de Pradou ont souhaité se porter acquéreur de différentes parties des biens de leur section.

Les frais relatifs à ces honoraires seront facturés aux différents propriétaires. La recette correspondante est prévue au budget à l'article 70878.

Monsieur MOURALIS demande également si l'appartement qu'il occupait à la Souque a été reloué et ajoute qu'il faudrait nettoyer la façade étant donné que des plantes grimpantes commencent à recouvrir les volets.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu plusieurs demandes et qu'elles vont être étudiées. Monsieur MEROU se chargera de prévenir les agents des travaux à effectuer.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 (DE 2020 041)

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 139 900 €

En section d'investissement : 214 010 €

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2020

Section Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	49 832 €
012	Charges de personnel	- €
014	Atténuation de produits	12 172 €
65	Autres charges de gestion courante	600 €
66	Charges financières	11 736 €
67	Charges exceptionnelles	300 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 260 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
022	Dépenses imprévues	- €
TOTAL		139 900 €
Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits services, ventes diverses	99 829 €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	1 500 €
76	Produits financiers	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	30 505 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 066 €
TOTAL		139 900 €

Section Investissement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts et dettes	16 630 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	11 650 €
20,21,23	Programmes d'investissements	21 884 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	30 505 €
2315/000	Opérations non individualisées	133 341 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €
TOTAL		214 010 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
13	Restes à réaliser subvention	20 660 €
13	Subventions d'investissement	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 300 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 260 €
021	Virement de la section fonctionnement	- €
001	Solde d'exécution positif reporté	110 790 €
TOTAL		214 010 €

Détail des programmes d'investissement 2020 :

Canalisations en plomb : Programme 116 : Changement des canalisations en plomb

Dépenses : restes à réaliser : 5 760 €+ 4 260 € soit 10 020 €

Réseaux : Programme 119 : Compteur, branchement réseaux eau et assainissement et grosses réparations

Dépenses : restes à réaliser : 889 € + 17 624 € soit 18 513 €

Périmètres de protection autour des captages : Programme 127 : Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune

Dépenses : restes à réaliser : 5 000 € : Remplacement débitmètre Pompage ARN+ divers frais
 Recettes : restes à réaliser : 20 660 € subvention Agence de l'eau et Département 81 pour la réalisation des travaux du captage Camp Marty

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société Thouy est intervenue en urgence sur le réseau le 24 juillet. Monsieur MEROU s'est rendu sur le site, la fuite d'eau à proximité de la station de pompage a été réparée le jour même afin que l'alimentation en eau potable ne soit pas interrompue durant le week-end.

Il rappelle que le champ drainant de l'Arn est colmaté et qu'il est nécessaire de résoudre ce problème rapidement. Les demandes d'autorisations auprès de la DDT et de l'ARS sont en cours.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2020 (DE 2020 042)

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du réseau de chaleur,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Réseau de Chaleur pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 109 631 €

En section d'investissement : 38 639 €

BUDGET RESEAU CHALEUR 2020

Section Fonctionnement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	74 000 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €
66	Charges financières	6 100 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 128 €
023	Virement à la section d'investissement	7 393 €
022	Dépenses imprévues	- €
TOTAL		109 631 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
70	Produits services, ventes diverses	55 198 €
74	Dotations et participations	32 550 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 770 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 113 €
TOTAL		109 631 €

Section Investissement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
001	Solde d'exécution négatif reporté	719 €
16	Emprunts et dettes	9 650 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	- €
20,21,23	Programmes d'investissements	13 500 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 770 €
TOTAL		38 639 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 128 €
021	Virement de la section fonctionnement	7 393 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	718 €
13/110	Reste à réaliser Subvention	- €
13/110	Subvention d'investissement	8 400 €
TOTAL		38 639 €

Détail des programmes d'investissement 2020 :

Réseau de chaleur : Programme 110 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la remise à niveau énergétique, technique et économique du Réseau de chaleur bois.

Dépenses : 13 440 €

Recettes : ADEME : 5 600€

L'ADEME, agence de la transition écologique est un établissement public sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fonds de concours CCMLMHL : 2 800 €

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Monsieur le Maire précise que la subvention d'équilibre est nécessaire pour l'équilibre budgétaire mais également pour alimenter le compte 515 du budget réseau de chaleur qui ne dispose pas de trésorerie suffisante.

Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2018, les budgets annexes « Eau et Assainissement » et « Réseau de Chaleur » ont leur propre compte au trésor et ne sont plus gérés avec un compte de liaison avec le budget principal.

Monsieur JOUGLA constate que les recettes liées à la facturation des abonnés du réseau de chaleur sont loin de couvrir les dépenses de fournitures non stockables et les frais de réparations et d'entretien. Il demande si le raccordement de clients supplémentaires permettrait de réduire ce déséquilibre.

Monsieur le Maire précise que l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettra d'apporter les solutions techniques et financières nécessaires.

Convention avec la ligue de l'enseignement Fédération des œuvres laïques du Tarn (DE 2020 043)

Monsieur le Maire présente le réseau Zig Z'Arts Tarn qui grâce au partenariat entre la Ligue de l'enseignement - FOL 81, le Conseil Départemental et les collectivités territoriales, propose aux enfants tarnais d'aller à la rencontre de spectacles vivants.

Cette convention est établie pour 3 ans soit du 30/06/2020 au 30/06/2023.

La commune s'engage à verser à la ligue de l'enseignement FOL 81 une participation annuelle de 3.85 € /enfant et par spectacle.

Le transport est pris en charge par la mairie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec Monsieur Jean-Claude Arnaud, Président de la ligue de l'enseignement - FOL81

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du Coordonnateur de l'enquête de recensement (DE 2020 044)

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui auront lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

DE DESIGNER un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Nom Prénom du coordonnateur : **Marie-Christine POUSSINES**

Le coordonnateur, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Questions diverses :

- Monsieur AMOURETTE signale que la société chargée de passer l'épareuse est très en retard, les plans des chemins n'ont pas été transmis et le technicien n'a pas été en mesure de savoir sur quelles routes il devait effectuer les travaux alors qu'un agent communal aurait pu agir rapidement.

Monsieur le Maire précise que cette société intervient sur la commune depuis 3 ans. Les délais d'achèvement de la prestation n'ont pas été respectés pour des raisons propres à l'entreprise.

L'assemblée prévoit d'acquérir une épareuse afin qu'un agent communal effectue les travaux du village, les autres chemins resteront à la charge d'un prestataire.

- Monsieur MOURALIS demande si suite à déclaration de permis de construire, il existe des mesures pour surveiller la conformité des constructions après achèvement des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'auparavant, un certificat de conformité était délivré par la mairie ; il assurait qu'une habitation était bien conforme au permis de construire déposé. Aujourd'hui, il est remplacé par la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Il précise que les déclarations d'achèvement de travaux ne sont pas systématiquement remises à la mairie à l'issue des travaux.

Il ajoute que la commission communale des impôts directs assure le suivi des changements relatifs aux propriétés de la commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles ou des extensions.

- Monsieur MORY informe l'assemblée qu'il a constitué le comité d'adressage afin de définir les noms des rues nécessaire à l'arrivée de la fibre optique.

Les membres de ce comité sont : Pascal MORY et Marie-Christine POUSSINES pour la mairie, Martine ROUANET, Geneviève DUCROS, Bernard AMALRIC, Alain PAUL, Robert MOURET et François ROUANET pour les habitants.

Depuis le 16 juillet, le comité se réunit tous les jeudi après-midi de 14H00 à 17H00. Le mode de travail est le suivant :

- Visualisation sur une carte numérique projetée sur un écran de toutes les voies de la commune.

- Nommage des voies et repérage de celles-ci en utilisant le numéro des bornes de la carte numérique. Ces bornes qui portent un numéro unique sont placées aux intersections des voies.

- Enregistrement dans le fichier de nommage de ces renseignements, c'est-à-dire du Type et du Nom de Voie, des numéros de borne de début et de fin de voie.
Chaque fin de séance, le fichier de nommage est envoyé à TIGEO qui fait la mise à jour de la carte numérique.

Monsieur MORY précise que les décisions du comité seront validées en séance du conseil municipal et qu'un technicien de TIGEO interviendra également. Des modifications pourront être apportées en cas de demande des élus.

-Monsieur le Maire informe les membres élus du CCAS, que le conseil d'administration se réunira le mercredi 5 août.

Il précise que Monsieur Serge CAZALS, Madame Adelaïde MORY, Monsieur Bernard REQUIS, Madame Colette PADERN et Monsieur Jean DURAND ont été nommés membres du Conseil d'administration par arrêté.

- Monsieur Robert PASSEPORT informe l'assemblée qu'étant conseiller délégué aux affaires sociales et à la médiation et en collaboration avec Madame LAFFAILLE Christiane, conseillère municipale, ils assureront à partir du 3 août 2020, une permanence en Mairie sur rendez-vous les lundis de 14h30 à 16h30.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, des visites à domicile seront prévues et des rendez-vous exceptionnels pourront en outre être fixé en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie ou le samedi matin.

Il précise que dans ce cadre, ils ont rencontré l'assistant social du secteur afin de pouvoir faire le lien. Ils prévoient également de prendre contact avec la croix rouge et les restos du cœur.

- Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté portant délégations du maire aux adjoints :

Monsieur Georges MEROU, 1^{er} adjoint : Administration générale – Services techniques-
Personnel communal

Monsieur Pascal MORY, 2^{ème} adjoint : Communication – Chauffage bois – Enseignement –
Ecole

Monsieur Christophe BASTIÉ, 3^{ème} adjoint : Bâtiments publics – Voirie – Urbanisme –
Référent Covid19

Madame Agnès SICARD, 4^{ème} adjoint : Commerce et Artisanat – Culture et Animation –
Développement économique – Tourisme – Vie associative

- Monsieur MOURALIS informe Monsieur le Maire qu'il a reçu le tableau des commissions communales et souhaite savoir comment s'inscrire.

Monsieur le Maire indique que chaque élu a la possibilité de s'inscrire directement sur le tableau envoyé et ainsi chaque commission pourra être validée.

La séance a été levée à 21h40.

